

MAIRIE DE BREZIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

SALLE MULTI - ACTIVITES

Étaient Présents :

Mmes MANSUY Anne, LACROIX Anne, GRANDI-BOGUET Sandra

Mrs ARNAUD Rolland, DUBOIS Dominique, ARNAUD Rémy, Alexander PHILIP. BONNENFANT Jean-Bernard.

Étaient absents : Nathalie TREMOUILLOUX , Cécile RODOSSIO,
Sébastien BARISONE

Procurations : Nathalie TREMOUILLOUX à Mr ARNAUD Rolland
Cécile RODOSSO à Mr ARNAUD Rolland
Sébastien BARISONE à Mr DUBOIS Dominique

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS Dominique

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 H 30

=====

ORDRE DU JOUR

Approbation du dernier compte rendu :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le compte rendu.

BUDGET 2021 :

Le Budget primitif 2021 est présenté par le Maire avec un équilibre des comptes. Et la section d'investissement se limite pour le moment à deux rubriques. S'il y a lieu, en raison du retard pris (Covid) un budget supplémentaire ou une décision modificative intégreront les investissements autres (portés par la CCSPVA notamment sur le schéma d'eau potable, et ses extensions ainsi que sur l'assainissement.

Les montants sont répartis comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 123 896,00 €

Recettes : 123 896 ,00 €

Les investissements sont de 70,000 € de travaux de voirie prévus et 12 000,00 € de matériel

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 233 358, 00 €

Recettes : 233 358 ,00 €

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

TAXES ET FISCALITES : 1259 MI

État de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 :

Le Maire propose ensuite un maintien en l'état des impositions locales, qui compte tenu de l'évolution des bases d'imposition, progresseront naturellement du taux d'inflation 2020. Les taux restent donc inchangés.

- La recette potentielle sera donc légèrement supérieure à 2020 où elle était de 28 429,00 €

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

EAU :

Compte tenu de l'augmentation de la redevance pour pollution domestique, signifiée par l'Agence de l'eau, il y a lieu de modifier à due concurrence le prix de l'eau pour l'année 2021.

Tarif au m³ eau ménagère: 0,85 € / m³ soit une augmentation de 0,04 € / m³

Taxe agricole : 0,50 € / m³ soit une augmentation de 0,07 € / m³

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

VOIRIE et Impact DGF:

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les différents éléments de la commune en provenance de la DGCL et parmi eux le kilométrage de voirie qui n'a pas été actualisé depuis le 01/06/1985, et reste sur une base de 8233 mètres linéaires.

Depuis cette date des aménagements ont été réalisés qui ont créé des voiries supplémentaires, e, particulier avec le lotissement des Constantins dont les VRD ont été cédées à la commune, Il y a donc lieu de rajouter :

- Dans le Village : Impasse du Turbo (VC22) 38 m = 78 m
- Accès Lotissement : de la D310 à la rue des Prés et rue de l'hôpital = 270 m
- La voirie du Lotissement : Rue du Bosquet – Rue des prés = 207 m
- La déviation des Champsours : = 210 m
- Le contournement du Puy : = 295 m

- Accès Chevanne à Champdarène : = 97 m

Soit un Total de : 1277 m

En conséquence le total actualisé de la voirie communale ressort à 9 510 mètres linéaire. La délibération sera transmise à la Préfecture pour actualisation.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

ENGIE GREEN (Ex Solaire Direct)

Mr le Maire rappelle qu'une promesse de bail signée avec Solaire Direct en 2015 a pour vocation de créer un parc photovoltaïque sur la commune. Les diverses réunions, commissions et autres, dont les dernières fin 2019 ont amené le futur exploitant à revoir (une fois encore !) le projet. En conséquence le permis de construire a été retiré pour en déposer rapidement un nouveau prenant en compte ces modifications. Il appartient donc au conseil de se prononcer à nouveau sur cette demande. En l'espèce, rappelant l'ensemble des conditions, et en particulier celles qui suivent, le Maire demande au conseil de se positionner sur le sujet. Considérant, entre autres :

- que la société Engie développe un projet de parc photovoltaïque aux lieux-dits « Le Bois du Cerisier », « Les Fonteniers », Le Reyteret » et « Les Planes » sur les parcelles communales cadastrées section D n° 845 et 848, section C numéros 1069, 1070, 1078, 1080 et 1080, sections ZM numéros 1, 2 et 13 et sur la parcelle privée cadastrée section ZM numéro 3 depuis 2016.
- Qu'une délibération du 06 novembre 2015 autorise le Maire à signer tout document acte administratif et tout document se rapportant au projet de parc solaire.
- L'implantation prévue est de l'ordre de 17 hectares.
- Considérant que la commune :
ne subit pas de pression foncière particulière due au développement démographique ou à la construction de résidences secondaires.
- Bénéficiera de revenus directs ou indirects liés à la fiscalité locale,

La Commune se prononce très favorablement sur cette demande et autorise le Maire à développer ces arguments devant les commissions de toutes natures à venir

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2021:

Une enveloppe de 1000 € pour l'année 2021 a été prévue pour l'année 2021

Une subvention de 500 € est accordée en faveur de L'ACLB de BREZIERS.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

=====

Compte tenu de la situation sanitaire qui sévit actuellement et afin de préserver la sécurité de toutes et de tous, la traditionnelle tournée de vente des calendriers dédiée en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers a été annulée.

En conséquence, Mr le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle 400 € soit accordée au profit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

DIVERS :

Mr le Maire fait état d'un message d'un particulier datant du 24 novembre 2020 concernant le dépôt sauvage de gravas.

Ceux-ci seraient des éverites amiantées. Il se situe dans la dernière épingle en montant au Col des Garcinets, en amont et invisible de la route. Mr BONNENFANT Jean-Bernard est chargé de contrôler ces renseignements.

Il est rappelé que le dépôt sauvage est strictement interdit et punissable par la loi.

« L'Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : C'est contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1.500 euros (3.000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement » ».

QUESTIONS DIVERSES :

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

MAIRIE DE BREZIERS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

SALLE MULTI - ACTIVITES

Étaient Présents :

Mmes MANSUY Anne, LACROIX Anne, GRANDI-BOGUET Sandra

Mrs ARNAUD Rolland, DUBOIS Dominique, ARNAUD Rémy, Alexander PHILIP. BONNENFANT Jean-Bernard.

Étaient absents : Nathalie TREMOUILLOUX , Cécile RODOSSIO,
Sébastien BARISONE

Procurations : Nathalie TREMOUILLOUX à Mr ARNAUD Rolland
Cécile RODOSSO à Mr ARNAUD Rolland
Sébastien BARISONE à Mr DUBOIS Dominique

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS Dominique

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 H 30

=====

ORDRE DU JOUR

Approbation du dernier compte rendu :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le
compte rendu.

BUDGET 2021 :

Le Budget primitif 2021 est présenté par le Maire avec un équilibre des comptes. Et la section d'investissement se limite pour le moment à deux rubriques. S'il y a lieu, en raison du retard pris (Covid) un budget supplémentaire ou une décision modificative intégreront les investissements autres (portés par la CCSPVA notamment sur le schéma d'eau potable, et ses extensions ainsi que sur l'assainissement.

Les montants sont répartis comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 123 896,00 €

Recettes : 123 896 ,00 €

Les investissements sont de 70,000 € de travaux de voirie prévus et 12 000,00 € de matériel

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : : 233 358, 00 €

Recettes : 233 358 ,00 €

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

TAXES ET FISCALITES : 1259 MI

État de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 :

Le Maire propose ensuite un maintien en l'état des impositions locales, qui compte tenu de l'évolution des bases d'imposition, progresseront naturellement du taux d'inflation 2020. Les taux restent donc inchangés.

- La recette potentielle sera donc légèrement supérieure à 2020 où elle était de 28 429,00 €

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

EAU :

Compte tenu de l'augmentation de la redevance pour pollution domestique, signifiée par l'Agence de l'eau, il y a lieu de modifier à due concurrence le prix de l'eau pour l'année 2021.

Tarif au m³ eau ménagère: 0,85 € / m³ soit une augmentation de 0,04 € / m³

Taxe agricole : 0,50 € / m³ soit une augmentation de 0,07 € / m³

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

VOIRIE et Impact DGF:

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les différents éléments de la commune en provenance de la DGCL et parmi eux le kilométrage de voirie qui n'a pas été actualisé depuis le 01/06/1985, et reste sur une base de 8233 mètres linéaires.

Depuis cette date des aménagements ont été réalisés qui ont créé des voiries supplémentaires, e, particulier avec le lotissement des Constantins dont les VRD ont été cédées à la commune, Il y a donc lieu de rajouter :

- Dans le Village : Impasse du Turbo (VC22) 38 m = 78 m
- Accès Lotissement : de la D310 à la rue des Prés et rue de l'hôpital = 270 m
- La voirie du Lotissement : Rue du Bosquet – Rue des prés = 207 m
- La déviation des Champsours : = 210 m
- Le contournement du Puy : = 295 m
- Accès Chevanne à Champdarène : = 97 m

Soit un Total de : 1277 m

En conséquence le total actualisé de la voirie communale ressort à 9 510 mètres linéaire. La délibération sera transmise à la Préfecture pour actualisation.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

ENGIE GREEN (Ex Solaire Direct)

Mr le Maire rappelle qu'une promesse de bail signée avec Solaire Direct en 2015 a pour vocation de créer un parc photovoltaïque sur la commune. Les diverses réunions, commissions et autres, dont les dernières fin 2019 ont amené le futur exploitant à revoir (une fois encore !) le projet. En conséquence le permis de construire a été retiré pour en déposer rapidement un nouveau prenant

en compte ces modifications. Il appartient donc au conseil de se prononcer à nouveau sur cette demande. En l'espèce, rappelant l'ensemble des conditions, et en particulier celles qui suivent, le Maire demande au conseil de se positionner sur le sujet. Considérant, entre autres :

- que la société Engie développe un projet de parc photovoltaïque aux lieux-dits « le Bois du Cerisier », « Les Fonteniers », Le Reyteret » et « Les Planes » sur les parcelles communales cadastrées section D n° 845 et 848, section C numéros 1069, 1070, 1078, 1080 et 1080, sections ZM numéros 1, 2 et 13 et sur la parcelle privée cadastrée section ZM numéro 3 depuis 2016.
- Qu'une délibération du 06 novembre 2015 autorise le Maire à signer tout document acte administratif et tout document se rapportant au projet de parc solaire.
- L'implantation prévue est de l'ordre de 17 hectares.

- Considérant que la commune :

ne subit pas de pression foncière particulière due au développement démographique ou à la construction de résidences secondaires.

- Bénéficiera de revenus directs ou indirects liés à la fiscalité locale,

La Commune se prononce très favorablement sur cette demande et autorise le Maire à développer ces arguments devant les commissions de toutes natures à venir

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2021:

Une enveloppe de 1000 € pour l'année 2021 a été prévue pour l'année 2021

Une subvention de 500 € est accordée en faveur de L'ACLB de BREZIERS.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

==-----==

Compte tenu de la situation sanitaire qui sévit actuellement et afin de préserver la sécurité de toutes et de tous, la traditionnelle tournée de vente des calendriers dédiée en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers a été annulée.

En conséquence, Mr le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle 400 € soit accordée au profit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

DIVERS :

Mr le Maire fait état d'un message d'un particulier datant du 24 novembre 2020 concernant le dépôt sauvage de gravas.

Ceux-ci seraient des éverites amiantées. Il se situe dans la dernière épingle en montant au Col des Garcinets, en amont et invisible de la route. Mr BONNENFANT Jean-Bernard est chargé de contrôler ces renseignements.

Il est rappelé que le dépôt sauvage est strictement interdit et punissable par la loi.

« L'Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : C'est contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1.500 euros (3.000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement » ».

QUESTIONS DIVERSES :

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

